



Communauté d'usage d'une servitude

Par **président74**, le **19/03/2021** à **17:45**

Bonjour,

Je souhaiterais connaître l'étendue du terme "communauté d'usage", à partir de quel moment y a-t-il communauté d'usage d'une servitude ? Par exemple, si j'utilise le chemin de servitude pour parker mon véhicule derrière ma maison doit-on considérer ça comme une communauté d'usage ?

Merci.